



## **Consulter sans autorisation le dossier d'un patient, est-ce que ça vaut la peine?**

Cela pourrait :

entacher votre réputation

nuire à votre carrière

entraîner des mesures disciplinaires de la  
part de votre ordre professionnel

vous coûter 50 000 \$ d'amende

donner lieu à une poursuite civile

**RESPECTEZ LA VIE PRIVÉE DES PATIENTS**

[www.ipc.on.ca](http://www.ipc.on.ca)